

REPUBLIQUE FRANCAISE

AMBASSADE DE FRANCE

AU
RWANDA

ATTACHE DE DEFENSE

187293 19/6

DA CONFIDENTIEL DEFENSE

SECRET	TS	PM	FMIN
[Signature]			
OBS :			
CIR :			

KIGALI, le 18 Octobre 1993

N° 858 /AD/RWA/CD

Declassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 000574 du 09 FEV 2021

Le Colonel CUSSAC, Attaché de Défense près l'ambassade de France au Rwanda et chef de la mission d'assistance militaire à KIGALI

à .

Monsieur l'Amiral, Chef d'Etat-Major des Armées
(Direction du Renseignement Militaire)

à PARIS

DEST	
DR	Service Lex / SDP
DA	
CAB	
ANI	
REF	
OL/G	
OL/D	
FIN	
DRM	14 DEC. 1993
BEP	
SECU	
SDE	Service Lex
SD/I	
SDP	OBJET: Synthèse trimestrielle Juillet, Août, Septembre 1993.
SD/T	
SD/A	

Ce trimestre a été marqué par la signature, le 04 août, de l'accord de paix entre la partie gouvernementale et le F.P.R. mettant ainsi un terme à un conflit armé de 34 mois. Cet accord prévoyait la mise en place, à compter du 10 septembre, d'une force internationale neutre sous l'égide de l'O.N.U. et d'un gouvernement de transition à base élargie auquel participerait le F.P.R. L'installation de ces deux éléments devait s'accompagner, dans le même temps, du départ des troupes françaises ; ce programme n'a pas, pour l'instant, reçu la moindre application.

1 - SITUATION MILITAIRE :

11 Forces armées rwandaises et F.P.R.

Bien que la crainte d'une éventuelle reprise des combats se soit estompée dès le début du trimestre, l'état-major a toujours prôné la vigilance, craignant un recours à la force de dernière minute de la part du F.P.R.

La restructuration du dispositif militaire, qui devait servir à ressouder le moral et la valeur militaire des FAR, était terminée au début du mois de juillet.

Les problèmes structurels de sous encadrement, les insuffisances logistiques, la lassitude de la troupe paraissent être des maux sans remède à court terme et qui continuent d'engendrer des actes quotidiens d'indiscipline qui se traduisent par des vols, des attaques à main armée et des assassinats à l'encontre de la population civile.

Deux éléments devaient achever de démotiver une armée lasse d'une guerre sans issue militaire au cours de laquelle elle n'a cessé de perdre du terrain ; l'amorce d'une date pour la signature des accords de paix et la démission sans préavis du Ministre de la Défense. Le second évènement a accru encore la césure existant entre les autorités politiques et la hiérarchie militaire, augmentant sa démotivation à un moment crucial où elle va devoir faire face à un lourd défi : démobiliser 23000 hommes et amalgamer le F.P.R.

CONFIDENTIEL DEFENSE

465

Dans ce domaine particulièrement crucial, des interrogations s'accumulent, des doutes subsistent et l'application des accords est encore hypothétique d'autant qu'il semble que le FPR ait constitué, en Ouganda, des réserves d'hommes et d'armements, laissant ainsi mal augurer de sa tenue foi en la matière.

Le FPR, durant cette période, a poursuivi son "offensive de charme" en direction du peuple rwandais, sans toutefois obtenir les résultats escomptés puisque les élections administratives organisées en zone tampon, ont vu le MRND (ex parti unique), enregistrer une très large majorité. Ces résultats, qui rappellent ceux du Burundi, devront être médités par les futurs dirigeants qui les retrouveront à l'occasion des consultations électorales de 1995.

Conformément aux accords d'Arusha, le FPR a constitué et entraîné un bataillon de 600 hommes chargé d'assurer, à Kigali, la protection des personnalités FPR devant participer au nouveau gouvernement. Cette unité, dont l'entraînement a été particulièrement poussé, inquiète les autorités rwandaises qui y voient un risque potentiel de débordement, d'autant qu'elle devrait être commandée par l'officier qui a mené les actions sur Byumba en juin 1992 et Ruhengeri en février 1993.

12 Forces françaises

Elles sont toujours constituées d'un EMT et deux compagnies fournis par le 3ème R.P.I.Ma. Pour tenir compte de la signature des accords de paix, la compagnie implantée à l'extérieur de la capitale a rejoint celle-ci.

Les accords de Dar-Es-Salaam prévoient que les troupes étrangères devront quitter le Rwanda lorsqu'une force internationale neutre ou un GOMN élargi sous responsabilité de l'ONU aura pris place dans le pays.

Il faudra, en la matière, que la France respecte ses engagements, mais qu'elle n'aille pas au delà, c'est à dire qu'elle ne désengage pas NOROIT avant l'arrivée, au minimum, d'une force équivalente de l'ONU.

2 - SITUATION INTERIEURE :

Au plan politique, ce trimestre a été marqué par des remous au sein des principaux partis politiques, mais plus particulièrement au sein du MDR (celui du Premier Ministre) dont la scission est effective - même si personne ne veut le reconnaître - entre les tenants de Dismas NSENGIYAREMYE, ex premier ministre ayant quitté le pays le 31 juillet et les tenants de Faustin TWAGYRAMUNGU futur Premier Ministre du gouvernement de transition à base élargie, président du MDR mais réfuté par le congrès de son parti.

C'est dans cette ambiance que, le 18 juillet, un nouveau gouvernement voit le jour. Madame Agathe UWILINGIYIMANA, ex ministre de l'enseignement primaire et secondaire succède à Dismas NSENGIYAREMYE dont le gouvernement est arrivé à son terme après avoir été prolongé de trois mois.

Un nouvel assassinat politique, perpétré le 21 août à l'encontre de M. R. , ex bourgmestre MRND de KANZENZE (15 km sud de Kigali) qui avait été mis en cause, en 1992, à l'occasion des massacres du Bugesera, vient tendre un peu plus l'atmosphère politique du pays, sur laquelle tous les esprits se focalisent, au détriment de la gestion de l'Etat.

CONFIDENTIEL DÉFENSE

Le problème des déplacés de guerre est toujours aussi crucial (ils étaient au début du trimestre recensés à 1 042 920) et seule une faible minorité a commencé à rejoindre les territoires occupés.

Bien que le CICR continue d'acheminer 12 tonnes de nourriture par mois, celle-ci reste insuffisante et cette situation provoque des manifestations dans les camps, contre l'insuffisance des distributions mais surtout contre le racket exercé par certains militaires ou responsables administratifs.

La crise qui secoue les prisons depuis de nombreuses semaines n'est toujours pas enrayée ; à Kibungo, le 20 septembre, 7 prisonniers s'enfuient grâce à la complicité d'un gardien, mais à Gisenyi, le 29 septembre, ce sont 135 détenus qui s'évadent grâce à la complicité du sous-directeur.

Sur le plan économique enfin, la situation est particulièrement préoccupante. C'est ainsi que la dette publique, qui était en décembre 1990, au lendemain du déclenchement de la guerre, de 119 milliards de FRW (soit 4,760 milliards FF) est passée, en juillet 1993, à 158 milliards de FRW (soit 6,320 milliards FF).

Dans le même temps, les réserves de devises sont tombées à 2 millions de dollars, c'est à dire l'équivalent de 15 jours d'importations. Par ailleurs, 32 millions de dollars seront nécessaires uniquement pour la démobilisation d'environ 31 000 militaires (FAR et FPR) et enfin, la rentrée universitaire, qui est prévue pour le 14 octobre prochain devrait être particulièrement difficile, le retrait de la coopération canadienne devant priver tous les étudiants de leur bourse. Le gouvernement n'est pas en mesure, à l'heure actuelle, de pallier le désengagement canadien. Il est évident que cette situation économique pèsera sur le climat politique et social du pays dans les mois à venir et, vraisemblablement, sur les rapports que les autorités locales, auxquelles se sera joint le FPR, entretiendront avec les ressortissants des principaux pays bailleurs de fonds.

3 - NEGOCIATIONS DE PAIX

Après avoir été reportée à deux reprises, la signature des accords de paix a eu lieu le 04 août 1993 à Arusha (Tanzanie), entre le président du Rwanda et le président du FPR et en présence des présidents de Tanzanie, d'Ouganda, du Burundi et du secrétaire général de l'OUA.

Cet accord de paix, qui constitue avec la constitution de 1991, la loi fondamentale qui régira le pays pendant la période de transition est constituée :

- du protocole d'accord relatif à l'état de droit, signé à Arusha le 18 août 1992,
- du protocole d'accord sur le partage du pouvoir signé à Arusha le 09 janvier 1993,
- du protocole d'accord sur le rapatriement des réfugiés et la réinstallation des déplacés signé à Arusha le 09 juin 1993,
- du protocole d'accord sur l'intégration des deux armées signé à Arusha le 03 août 1993,
- du protocole d'accord portant sur les questions diverses et dispositions finales signé à Arusha le 03 août 1993.

Les principales décisions contenues dans ces accords sont reprises dans l'annexe 1 qui permettra au lecteur de s'y reporter facilement.

4 - ACTIVITE DIPLOMATIQUE

Elle a été particulièrement intense pour le président HABYARIMANA durant le trimestre. Le 02 juillet il était en visite au Maroc, le 10 il assistait à la prestation de serment du président NDADAYE à Bujumbura et le 11 il rencontrait le président MOBUTU à Gisenyi. Le 04 août il signait les accords de paix à Arusha, le 06 il se rendait aux obsèques du roi des belges, le 29 il remerciait a Der-Es-Salaam le président MUYNI de Tanzanie pour l'action qu'il a menée au profit des accords d'Arusha et le 31 il se rendait à Kampala à l'invitation du président MUSEVENI.

Le 03 septembre le président HABYARIMANA était au Burundi, le 09 au Zaïre, le 22 au Kenya et le 30, il partait pour un périple de 13 jours qui devait le conduire en Belgique, à Nairobi et en France.

*

*

*

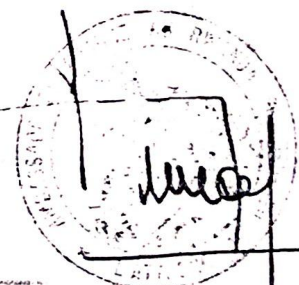
L'accord de paix, signé le 04 août 1993 entre deux parties en conflit, après trois années d'affrontement, contient à la fois les espoirs de tout un peuple et les germes de futurs affrontements.

La situation faite au FPR, et donc à l'ethnie tutsi, est en effet sans commune mesure avec le pourcentage qu'elle représente dans le pays.

16 % de l'assemblée nationale, 25 % des postes ministériels, 40 % des effectifs de l'armée mais en fait 50 % des postes de commandement de cette dernière, lorsque l'on ne représente qu'au maximum 15 % de la population, c'est provoquer chez les 85 % restants des relents d'amertume et des envies de vengeance.

Il devrait donc revenir aux pays occidentaux, et en particulier à la France qui vient de soutenir ce pays durant près de trois ans de guerre, de veiller à l'application la plus équitable et la plus durable de ces accords.

A défaut de ces précautions, ces pays devront s'attendre à voir resurgir les affrontements mais, cette fois ci, au sein d'une population qui devrait atteindre 20 millions d'individus dans vingt ans.



CONFIDENTIEL DÉFENSE

462

PRINCIPALES DECISIONS CONTENUES
DANS LES ACCORDS D'ARUSHA

- mise en place des institutions de la transition dans les 37 jours qui suivent la signature de l'accord, soit le 10 septembre 1993
- le retour des réfugiés,
- la durée de la période de transition est fixée à 22 mois à compter de la mise en place du gouvernement de transition à base élargie et se terminera par des élections municipales, législatives et présidentielles.
- le gouvernement de transition à base élargie sera composé de la manière suivante :
 - . MRND (5) : Défense, enseignement supérieur, fonction publique, plan, famille et promotion féminine,
 - . FPR (5) : Intérieur, transports et communications, santé, jeunesse et mouvements associatifs, réhabilitation et intégration sociale,
 - . MDR (4) : Premier ministre, affaires étrangères, enseignement primaire et secondaire, information,
 - . PSD (3) : Finances, travaux publics et énergie, agriculture et élevage,
 - . PL (3) : Justice, commerce industrie et artisanat, travail et affaires sociales,
 - . PDC (1) : Environnement et tourisme.
- les réfugiés pourront s'installer dans n'importe quel lieu de leur choix et pourront, à leur retour, entrer en possession de leur propriété
- les effectifs de la future armée sont fixés à 13 000 hommes, y compris le FPR ; ils sont actuellement de 29 000. Les proportions seront de 60 % à partir de l'armée actuelle et 40 % du FPR.
- la sécurité du pays, et en particulier de Kigali, devrait être assurée par une force internationale neutre ou un GOMN élargi sous l'égide de l'ONU, la sécurité des personnalités du FPR, à Kigali, sera assurée par un bataillon à 600 du FPR,
- les effectifs de la future gendarmerie sont fixés à 6 000, dont 40 % de FPR. Il est actuellement de 5 950.
- les allocations de démobilisation sont les suivantes :
 - . 100 000 FRW pour les caporaux, soldats et gendarmes,
 - . 200 000 FRW pour les sous-officiers de 2ème catégorie,
 - . 300 000 FRW pour les sous-officiers de 1ère catégorie,
 - . 400 000 FRW pour les officiers subalternes,
 - . 500 000 FRW pour les officiers supérieurs,

Par ailleurs, l'état prendra en charge les invalides et handicapés de guerre ainsi que la formation de tous leurs enfants.

- le gouvernement de transition à base élargie, dès sa mise en place, devra supprimer tous les documents officiels portant mention de l'ethnie.

ANNEXE " 2 "

PRODUCTION DU POSTE

1 - BULLETINS REDIGES DEPUIS LE PRECEDENT RAPPORT11 - DOCUMENTATION :

Néant

12 - SITUATION :

Néant

2 - BULLETINS EN COURS DE PREPARATION21 - Documentation :

Néant

22 - Situation :

Néant

CONFIDENTIEL DÉFENSE

460

ANNEXE " 3 "

ACTIVITES DU POSTE

I - ACTIVITES AU COURS DE LA PERIODE DU 1ER JUILLET AU 30 SEPTEMBRE 1993II - CONTACTS AVEC LES AUTORITES LOCALES :

01 Juillet : Cérémonie de l'anniversaire de l'indépendance
 06 Juillet : Ministre de la Défense et CEM/Gie
 12 Juillet : CEM/FAR
 15 Juillet : Ministre de la Défense
 18 Juillet : Prestation de serment du nouveau gouvernement
 02 Septembre : Ministre de la défense
 06 Septembre : CEM/Gie
 24 Septembre : Ministre de la défense

12 - CONTACTS AVEC LES AUTORITES ETRANGERES :

03 Juillet : M. PRIAKHINE, chargé d'affaires russe
 04 Juillet : M. ZORICK, vice consul US
 28 Août : M. LEMOEL, résident du PNUD
 29 Août : Général DALLAIRE, canadien (ONU)
 06 Septembre : Mme LANE, vice consul US
 16 Septembre : M. WIJNROKS, coordinateur général de MSF
 23 Septembre : Colonel VINCENT (belge) et Lieutenant-colonel HAUPT (allemand)
 24 Septembre : Lieutenant-colonel VUCKOVIC, AD US

13 - REUNIONS AVEC LES AUTORITES FRANCAISES ET LES DETACHEMENTS FRANCAIS :

07 Juillet : Réunion DMAT - NOROIT - DAMI
 09 Juillet : Visite de NOROIT par l'Ambassadeur
 13 Juillet : Visite du DAMI à Gabiro par l'Ambassadeur
 14 Juillet : Fête nationale
 15 Juillet : Réunion sécurité ambassade
 16 Juillet : Réunion DMAT - NOROIT - DAMI
 17 Juillet : Arrivée précurseurs du 3ème RPIMa
 25 Août : Réunion chefs DMAT - NOROIT - DAMI
 01 Septembre : Réunion chefs DMAT - NOROIT - DAMI
 09 Septembre : Réunion chefs DMAT - NOROIT - DAMI
 15 Septembre : Réunion chefs DMAT - NOROIT - DAMI
 15 Septembre : Réunion sécurité ambassade
 22 Septembre : Réunion MAM

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense
N° 000574 du 09 FEV 2021

DESTINATAIRES :

- DRM/SDE (2 ex)
- DRM/S.D.P. (1 ex)

COPIES :

- S.G.D.N. / E.D.S. (2ex, dont un sans les annexes)
- D.G.A. / D.R.I. (1 ex)
- E.M.A.T. / B.R.I. (1 ex)
- E.M.A.A. / B.R.E. (1 ex)
- E.M.M. / B.C.R.E. (1 ex)
- I.T.D.M. (1 ex)
- E.M.A./R.E. (1 ex)
- A.D. BUJUMBURA (1 ex, sans les annexes)
- A.D. KINSHASA (1 ex, " " " ")
- A.D. NAIROBI (1 ex, " " " ")
- A.D. BANGUI (1 ex, " " " ")

CONFIDENTIEL DÉFENSE

458